

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2026-51

**1 - COMMANDE PUBLIQUE
1.1 - Marchés publics**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2026-04-02 du 2 Avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'ordre de préparation n° 109461 du Garage Llinares en date du 18 Juin 2026 pour un montant de 353,27€ HT (423.92€ TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

D'accepter et signer l'ordre de préparation n° 109461 du Garage Llinares, pour le remplacement du contacteur sur le Master benne, pour un montant de 353,27€ HT (423.92€ TTC) ;

Article 2 :

que cette dépense sera mandatée sur le budget communal, en dépense de fonctionnement, à l'article 61551 « Entretien et réparation sur matériel roulant.».

Fait à Saint-Germain/ Ay,
Le 22 juin 2026,
Pour Le Maire empêché,
Pascal GIAVARINI



Le Maire de la commune de Saint-Germain/ Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.